## Le verset de la semaine

## KiTavo

## L'ingratitude

Parmi les malédictions proférées dans cette paracha à l'encontre de ceux dont la conduite immorale est incompatible avec la sainteté d'Israël, nous lisons (Deutéronome XXVII, 16) :

« Maudit qui traite avec mépris son père et sa mère – et tout le peuple répondit : amen! »

Les dix malédictions énoncées dans la paracha ont ceci en commun, disent les commentateurs, qu'elles concernent des fautes commises en secret, loin des feux de la rampe. Le texte le dit parfois explicitement (Ibid., verset 15):

« Maudit qui ferait une image taillée ou fondue... et l'érigerait en un lieu secret. »

Il peut s'agir d'un vol subreptice, par déplacement d'une borne ou d'un inceste commis dans le secret du foyer.

L'accusation de mépris ne concerne donc pas l'insolent qui répond à ses parents ou qui leur témoigne publiquement des marques d'irrespect. C'est dans le secret de son cœur qu'il les méprise. Mais que faire si la conduite des parents provoque une telle réaction? S'ils apparaissent comme dénués de toute valeur? N'est-il pas naturel d'éprouver alors du mépris à leur égard? La Thora nous met en garde: nous devons la vie à nos parents. Il nous est interdit de les juger. Ce n'est pas le sentiment que nous pouvons éprouver que la Thora interdit, c'est le fait de l'entretenir et de l'approuver en pensée alors que nous devons au contraire le combattre et rechercher les raisons que nous pouvons avoir de valoriser ce qui est digne de l'être.

Mépriser les parents, c'est pour la Thora le comble de l'ingratitude.